



Président Fondateur  
Gustave CHARPENTIER  
Président d'honneur  
Pierre BOULEZ

Syndicat des Artistes Interprètes et Enseignants de la  
**MU**sique, de la Danse et des Arts Dramatiques

## Le SAMUP... son historique



**Syndicat des Artistes Interprètes et Enseignants de la  
Musique, de la Danse et des Arts dramatiques  
fut fondé le 13 mai 1901 par Gustave CHARPENTIER \*\*.  
Son Président d'honneur est Pierre Boulez.**

**Le SAMUP, Syndicat des artistes interprètes et enseignants de  
la musique et de la danse de Paris Ile de France**

\*\* Dans son discours, lors de cette séance du 13 mai 1901, Gustave CHARPENTIER a eu l'occasion de dire : *"Les artistes seront donc toujours les éternels enfants amuseurs de la société ingrate, les derniers à obéir aux inéluctables lois qui groupent tous les sacrifiés, en face des oppresseurs !"*. Il rend hommage aux délégués des orchestres, à ce petit noyau apathique. Il dit encore : *"Vous n'avez pas craint de descendre de votre piédestal d'artiste où vous relèguent ceux qui vous abusent, où voudraient vous attacher ceux qui ont besoin que vous restiez les bons garçons talentueux que l'on berme avec des flatteries et des compliments. Artistes, vous le serez quand il vous plaira de l'être ! Travailleurs, vous l'êtes, vous le serez toujours forcément"*.

DATES	Le mouvement syndical, s'est lentement constitué, intégrant des apports multiples à partir desquels il a construit son identité
1777	Fondée en 1777 sous l'impulsion de Beaumarchais, la <b>SACD</b> a pour mission de protéger les droits des auteurs
1789/1799	Révolution française
1791	Loi Le Chapelier (17 juin). « Au nom d'intérêts prétendument communs » les regroupements de travailleurs sont interdits, ainsi que les grèves.
1799/1815	Napoléon 1 <sup>e</sup>
1815/1848	Monarchies et Révolutions
1830	Bouleversements économiques sociaux et politiques (Révolution) origines du syndicalisme français.
1831	Insurrection et grèves des canuts Lyonnais (novembre 1831).
1831-1834	Le nouveau gouvernement adopte des mesures démocratiques et sociales : proclamation de la liberté d'association, du suffrage universel et du droit du travail, décret limitant le temps de travail à 10h à Paris et à 11h en province.
1848	Révolution Française (insurrection de juin 1848) la répression est atroce. <i>Début des cafés concerts</i>

1850	La révolution française a considérablement accentué les différenciations sociales. Au cours du 19 <sup>ème</sup> siècle, chaque groupe social est en recherche d'identification. Le mouvement ouvrier s'affirme au travers des luttes sociales, et par sa participation aux grands événements politiques (révolution de 1830, [Rappelons que la loi du 22 mars 1841 en vigueur encore sous le second empire, n'interdit le travail des enfants qu'avant huit ans en limitant les horaires à 8 heures par jour pour les moins de 12 ans et à 12 heures pour ceux de 12 à 16 ans.].
1850	Un homme, Ernest Bourget, seul contre tous, a imposé en 1847 la rémunération de son œuvre dans le café-concert le plus couru de l'époque : " Les Ambassadeurs ". Il fait reconnaître devant les tribunaux ce droit légitime fondé sur les textes révolutionnaires.  Le syndicat provisoire des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique est ainsi créé en 1850. C'est un an plus tard, que la structure du syndicat prend la forme d'une société civile composée de sociétaires : auteurs, compositeurs et éditeurs se répartissent les droits perçus de façon égalitaire, règle conservée jusqu'à nos jours. Ainsi est née la Sacem.
1848/1870	Second Empire
1868	Les chambres syndicales sont tolérées
1870/1939	III <sup>ème</sup> République
1851/1870	Le nombre d'ouvriers passe de 1 300 000 à 5 000 000
1871	Création de la Commune de Paris. Outrés par l'armistice avec la Prusse, les Parisiens se révoltent contre le pouvoir et élisent une assemblée qui prend le nom de Commune, Apparition du premier mouvement féminin de masse. Face à la structuration du patronat, les premières organisations ouvrières se mettent en place.
1874	Inauguration de l'Opéra de Paris
1876	<i>16 décembre, l'association syndicale des artistes musiciens instrumentistes est créée (avec des statuts) tendance nationaliste journal de l'association « le progrès Artistique »</i>
1880	Raymond Broca comédien, "révolté par l'obligation faite aux artistes femmes, non seulement de quêter, mais encore de consommer avec les clients", créa la Chambre syndicale des artistes dramatiques, lyriques, suivi de l'Union des artistes
1880/1884	Le nombre de syndicats passe de 478 à 2314 et les effectifs de 64000 syndiqués à 436000
1882	<i>Dissolution de l'association syndicale des artistes musiciens instrumentistes</i>
1884	Reconnaissance légale des syndicats. Abolition de la loi Le Chapelier.
1884	Le 21 mars, vote de la loi légalisant les syndicats professionnels ouvriers et patronaux à l'initiative de Pierre Waldeck-Rousseau.
1885	<i>18 mai, création de la Société des Artistes musiciens de Paris (tendance nationaliste)</i>

1886	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la Fédération nationale des syndicats (FNS), d'inspiration guesdiste. Jules Guesde, l'un des socialistes les plus connus et les plus actifs, contribue à la diffusion des idées de Karl Marx en France.</li> <li>• 1er mai : grèves des ouvriers à Chicago pour une journée de travail de 8h. Une sévère répression s'ensuit, et les journées des 3 et 4 seront marquées par de nombreux morts.</li> </ul>
1887	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la Bourse du Travail de Paris.</li> <li>• Création du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie (SECI), syndicat chrétien, précurseur de la CFTC.</li> </ul>
1892	Création de la Fédération Nationale des Bourses du Travail (les bourses du travail regroupent sur une base locale des syndicats de différentes professions).
1894	<i>15 janvier, dissolution de la Société des Artistes musiciens de Paris</i>
1895	<p>Congrès de Limoges et création de la <b>CGT</b> (Confédération Générale du Travail). Toute cette période était très agitée avec de multitudes initiatives ; mais un mouvement très fort s'acheminait vers l'unité syndicale. C'est dans ce contexte que naquit la <b>CGT</b>.</p> <p>La CGT rassemble la Fédération nationale des syndicats et la fédération des bourses du travail.</p>
1898	Fin de la Fédération Nationale des syndicats.
1901	<p><i>13 mai à la Bourse du Travail, création de la chambre syndicale des musiciens parisiens (SAMUP)</i></p> <p><i>C'est Adrien Deschamps, musicien de cafés concerts et de théâtre qui est à l'origine de ce mouvement. Gustave Charpentier entre en scène ce jour avec un discours sans ambiguïté sur les orientations générales de Gauche.</i></p>
1901	<i>22 juillet : Il est décidé que la chambre syndicale adhère à l'Union Syndicale des Syndicats de la Seine</i>

## Texte in extenso dans l'Aurore du 14 Mai 1901

### L'AURORE

Réd. Georges Clémenceau- 1897 ( 1<sup>er</sup> oct.) 1914 ( 2 août).

Quot. dir. Ernest VAUGHAN.

#### MUSICIENS d'ORCHESTRE

Constitution du Syndicat à la Bourse du Travail- Gustave Charpentier préside-  
La conférence de Mr Paul Boncour- Lecture et approbation des statuts.

*Le syndicat des musiciens d'orchestre de Paris est enfin constitué  
Il l'a été, hier, à l'annexe A de la Bourse du Travail, rue Jean-Jacques Rousseau, par  
l'assemblée générale des artistes.  
La séance a été particulièrement intéressante.  
L'assistance d'abord était nombreuse. Et ceci faisait honneur aux délégués d'orchestre, à  
qui était incombée la tâche d'organiser la réunion*

*Gustave Charpentier, l'éminent compositeur, présidait. Il était assisté de Ms Perret, des  
Bouffes Parisiens et Laperrière du Casino de Paris. Mr Dupuy faisait office de secrétaire.  
Gustave Charpentier a ouvert la séance à deux heures et demie par une allocution que je  
regrette de ne pouvoir citer tout entière.  
Après avoir dit que depuis longtemps il rêvait de voir les musiciens d'orchestre se grouper  
en syndicat, et qu'il commençait à désespérer qu'ils y réussissent jamais. « les artistes  
seront donc toujours les éternels enfants amuseurs de la société ingrate, les derniers à  
obéir aux inéluctables lois qui groupent tous les sacrifiés, en face des " oppresseurs! ».  
Charpentier rend hommage aux délégués d'orchestre, à ce petit noyau de gens énergiques  
qui ont su réveiller les musiciens de leur apathie. « ils sont arrivés à réunir dans cette salle  
du Travail une sélection de musiciens dans les yeux desquels je lis la ferme volonté d'en  
finir une bonne fois avec les hésitations, avec les atermoiements, et, il faut bien le dire,  
avec les lâchetés qui firent échouer les tentatives précédentes. (Applaudissements).  
Bravo, camarades ! Bravo ! Vous vous êtes souvenus que vous étiez des hommes, des  
travailleurs Vous n'avez pas craint de descendre de votre piédestal d'artistes où vous  
relèguent ceux qui vous abusent, où voudraient vous attacher ceux qui ont besoin que vous  
restiez les bons garçons talentueux que l'on berne avec des flatteries et des compliments.  
Artistes, vous le serez quand il vous plaira de l'être !  
Travailleurs, vous l'êtes, vous le serez toujours forcément. Il faut vivre. »  
Et Charpentier conclut à la nécessité du groupement syndical.*

#### *Le syndicat nécessaire*

*Cette nécessité, Mr Paul Boncour, avocat à la cour d'appel, l'a démontrée dans une forme  
remarquable de précision, avec une abondance et une force d'arguments telle que pas un  
de ses auditeurs n'aurait pu, s'il l'eut voulu, la contester de bonne foi  
Voici le schéma de cette très belle conférence.  
Les musiciens d'orchestre sont des artistes, mais ce sont aussi des travailleurs. Ils louent  
leur temps, leur travail et touchent un salaire en retour  
En ne se syndiquant pas, les musiciens agiraient à l'encontre de leurs intérêts les plus  
égoïstes  
L'histoire de l'évolution syndicale le démontre d'abord  
La législation du travail ne remonte pas au-delà de 1848 Auparavant, les rapports du patron  
et du salarié étaient réglés par cet article du Code Civil qui dit « qu'en cas de contestation  
le patron doit être cru sur parole ».  
En 1848, le prolétariat manifeste son existence, et il arrache les premières lois protectrices.  
Mais il n'était pas organisé ; un an plus tard, la bourgeoisie lui retire les avantages  
consentis dans un moment de terreur.  
Sous le second empire, sous la troisième République, le prolétariat s'organise. Il se groupe  
en syndicats, se fédère, et la loi de 1884 ne fait que consacrer une situation de fait.  
À partir de cette époque les lois protectrices du travail se multiplient.  
Ainsi donc les progrès de la législation du travail sont en raison directe des progrès de  
l'organisation syndicale. Le législateur ne consent à s'occuper que des collectivités  
organisées, disciplinées.  
Le déclamateur, le politicien, qui, dans ses discours déborde d'amour pour le peuple, pour  
le prolétariat, ne songe pas, lorsqu'il va au théâtre, qu'entre la scène et les fauteuils  
d'orchestre, il existe un autre prolétariat, tout aussi intéressant, qu'il pourrait chercher à tirer  
de la misère atroce où il est réduit !*

# Assemblée Générale du 13 Mai 1901

Le lundi 13 Mai le Comité provisoire, formé des délégués d'orchestres parisiens, avait convoqué tous les musiciens de Paris, en Assemblée Générale à l'Armée de la Bonne du Travail, rue J. J. Rousseau.

Le Compositeur Gustave Charpentier, président d'honneur de la Chambre Syndicale, ouvrit la séance à 8 heures 45; il était assisté de MM<sup>rs</sup> Capurin, Perrot et Dupuy.

Sans une allocution fort applaudie, Gustave Charpentier donna aux artistes musiciens le meilleur Comité et les meilleurs encouragements.

Mes chers Camarades :

« En me demandant d'assister à votre première réunion, vous avez bien voulu vous souvenir que j'étais un vieux. Aucun camarade des plus vieux d'entre vous n'est-il m'est interdit de me glorifier du titre de vieillesse? J'avoue volontiers que ma vieillesse ou « herbe » m'a permis d'apprendre mon métier de compositeur dans les orchestres. Aussi, est-ce avec espoir que j'ai accepté d'être des vôtres aujourd'hui.

« Depuis longtemps je songeais à la possibilité d'un groupement des artistes musiciens.

« Maintenant, j'en étais venu avec les camarades

« vous disant. Evidemment il faudrait nous grouper,

« nous ce nous défendre, nous coaliser, offrir aux entreprises

« qui nous détournent la résistance de nos volontés

« disciplinées. Mais comment? Qui prendra l'initiative

permettre de constituer un groupement avec fait  
pour que tous ceux qui nous emploient soient  
enfin obligés de compter avec nous.

Monsieur Capenière prend ensuite la parole  
et après avoir adressé des remerciements à  
Messieurs Charpentier et Boucay, donne lecture  
des statuts élaborés par le Comité provisoire.

Après son échange d'observations au sujet  
des premiers paragraphes, l'ensemble des statuts est  
adopté, l'Assemblée comprenant que, pour  
le moment, il importe surtout de nous constituer  
sans retard, d'où nous passons la suite, lorsque  
nous serons conscients de notre force, apporter  
des modifications à notre programme d'action.

L'Assemblée adopte les candidatures présentées  
par le Comité Provisoire pour la formation du  
Comité d'Administration et de la Commission de Contrôle.

Sont élus :

M. M. : Barrie, Bonfret, Bourges, Bouyquet, Chartier,  
Cézet, Delgrange, Dupuy, Galand, Huet, Laffitte,  
Capenière, Leriche, Mellin, Perret, Poudiou, Péro,  
Rabidou, Selmer, Sureau, Lormont, pour le  
Comité Syndical.

M. M. : Dompson, Fontaine, Gazilhore, Novara-Renau,  
Carquey, pour la Commission de Contrôle.

Le bureau nouvellement constitué reçoit de  
Monsieur Gustave Charpentier, président d'honneur,  
un don de Cent francs.

Avant de se séparer l'Assemblée vote des félici-  
tations à la première paroisse, et en particulier à M. M. :  
Capote et Partège, de l'Aurore, présents à la réunion,  
et qui se sont intéressés l'un pour l'autre à la  
formation du nouveau Syndicat.

Le bilan est lu à chaud.

Le Secrétaire  
G. L. L.

# Conseil Syndical - Séance du 17 Mai 1901

La première réunion du Conseil Syndical a eu lieu le vendredi 17 Mai, à la Bourse du Travail rue du Château d'Eau.

Dix sept membres étaient présents  
M<sup>rs</sup> Bagnin et Bourgeois s'ont fait excuser  
M. Comornet était absent.

À l'ouverture de la séance le Comité décide, à l'unanimité des membres présents, l'envoi de félicitations à M<sup>rs</sup> Charpentier et Boncourt pour le précieux concours qu'ils ont apporté à la formation du Syndicat.

Le Comité procède à la réorganisation de son bureau au Scrutin secret.

Sont élus

M <sup>rs</sup>	Péperrine	Président
	Blanc et Barrière	Vice-président
	Perret	Secrétaire
	Costet & Delgrange	Trésorier adjoint
	Dupuy	Trésorier
	Charlier	Trésorier adjoint

Le bureau étant ainsi définitivement constitué le Comité Syndical décide qu'il devra sans retard s'occuper

- 1° d'obtenir l'autorisation préfectorale;
- 2° de faire imprimer les carnets et adhésions;
- 3° de recruter des membres honoraires.

La prochaine réunion est fixée au lundi 20 mai à la Bourse du Travail.  
La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire  
Louis Perret

## Conseil Syndical . Séance du 20 Mars 1901

Le Conseil Syndical réuni à La Bourne du travail décide tout d'abord après avoir discuté préalablement diverses propositions des comités individuels; prend acte des remerciements de M. Barin, nommé vice-président, remercie le Directeur du journal = "Le Syndicat Artistique" de ses offres et accepte ledit journal pour organe officiel.

Il est décidé que les membres du bureau fassent des démarches auprès des notabilités parisiennes pour obtenir le plus d'inscriptions possibles à l'honoraire.

Le Conseil adopte la démission de M. Lempereur, après avoir fait connaissance des motifs invoqués par l'intéressé.

Le Conseil ~~adap~~ accepte après discussion cinq articles du règlement intérieur.

Le Secrétaire adjoint  
Costet.

1902	<p><i>Notre syndicat SAMUP et par delà notre Fédération "Fédération Nationale SAMUP" prennent leurs racines dans la Commune de Paris. C'est en effet dès 1871 qu'est créé le premier Syndicat des musiciens, son siège était à l'Opéra. Un an plus tôt, en 1870, les artistes dramatiques, lyriques et musiciens avaient constitué la première Chambre syndicale dont la vie avait été très brève. Puis le 31 mars 1880, un artiste de café concert, Broca, "révolté par l'obligation faite aux artistes femmes, non seulement de quêter, mais encore de consommer avec les clients", créa la Chambre syndicale des artistes dramatiques, lyriques et musiciens. 1903, à l'initiative du SAMUP, la première Fédération de métier s'organise, il s'agit de la Fédération des artistes-musiciens de France sous la présidence de Monsieur LAPERRIERE, dont les présidents d'honneur sont Gustave Charpentier Alfred Bruneau.</i></p> <p><i>Les idées développées ont été :</i></p> <p><i>La première, c'est que les artistes sont des travailleurs comme les autres : ils ont des intérêts à défendre et ils ne peuvent le faire que collectivement,</i></p> <p><i>La deuxième, c'est que le spectacle est une œuvre commune à chacun et à tous ; les uns ont besoin des autres, de l'étoile au machiniste, de la vedette à l'habilleuse. Chaque métier a sa noblesse, sa grandeur, ses servitudes,</i></p> <p><i>La troisième, c'est que pour agir efficacement en tant que salarié, il faut le faire avec l'ensemble des autres travailleurs de toutes les professions, de toutes les industries.</i></p>
1902	<p>10 mai : La Chambre Syndicale des musiciens de Paris prend l'initiative de créer la <b>Fédération des artistes musiciens de France</b>, le courrier de l'orchestre est le bulletin de la chambre syndicale. Premier mot d'ordre de grève générale qui est un véritable succès.</p>
1902	<p>Création d'un syndicat jaune des musiciens « Vincent d'Indy en est le président d'honneur » puis une fédération « Camille Saint Saëns en est le président d'honneur » seront créés suite au rejet d'une proposition de Deschamps de mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée un seul point « l'exclusion des musiciens étrangers »</p>
1903	<p>La Fédération des artistes musiciens de France adhère directement à la CGT</p>
1905	<p>Naissance du Parti socialiste :</p> <p>Le socialisme politique s'unifie en 1905 avec la fusion des courants socialistes (guedistes, blanquistes, réformistes...) Dans la nouvelle Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO). Peu à peu, Jean Jaurès s'impose comme la figure majeure du socialisme français, par son combat pour l'unité, par sa capacité de synthèse entre la République et le socialisme, entre le patriotisme et l'internationalisme, entre les idées marxistes (dont se réclame principalement Jules Guesde) et la tradition de la Révolution française. La SFIO, qui se veut parti ouvrier, a acquis une large base électorale et militante : les paysans, les ouvriers, les artisans côtoient les intellectuels et les fonctionnaires.</p>
1906	<p>Le Congrès d'Amiens de la CGT décide de ne plus admettre que des fédérations d'industrie (ex : le livre – les cheminots). Elle adopte la "Charte d'Amiens" qui consacre le principe de l'indépendance du syndicalisme par rapport aux partis politique – Reconnaissance de la lutte des classes</p>
1908	<p><i>Fin du journal « le Progrès Artistique » celui-ci n'a même pas mentionné en 1901 la création de la chambre syndicale des musiciens</i></p>
1909	<p>Création de la Vie Ouvrière.</p>

1909	<i>Constitution de la Fédération générale du Spectacle «La Fédération des artistes musiciens de France » en est adhérente</i>
1909	Léon JOUHAUX est nommé Secrétaire Général (tendance réformiste). 1909 – 1947
1912	La CGT est la seule confédération syndicale existante en France, elle compte 700 000 adhérents sur un total de 7 millions de salariés.
1913	Les Bourses du Travail se réorganisent pour constituer des unions départementales de syndicats.
1914	<i>23 décembre 1913 constitution de la <b>Fédération des syndicats du Spectacle</b>. Le 15 Janvier : dépôt des statuts de la <b>Fédération des syndicats du Spectacle</b>. La Fédération est adhérente de la Confédération Générale du Travail CGT. Sont adhérents le syndicat National des Machinistes et accessoiristes, le syndicat des industries électriques, la Chambre syndicale des Choristes de Paris.</i>
1914	<i>Le 31 juillet, Jean Jaurès est assassiné. Le 1er août, c'est la mobilisation générale et le début de la guerre 14/18. Le 3 août, c'est la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France.</i>
1914	<i>Naissance de l'Artiste Musicien de Paris publié par la chambre syndicale des musiciens de Paris</i>
1914-1919	Deux tendances très opposées s'affrontent à la CGT. Les majoritaires (réformiste) et minoritaires (révolutionnaire). Ces deux tendances se modifient dans le temps.
1914	<i>Fusion de la <b>Fédération générale du Spectacle</b>, de la <b>Fédération des artistes Musiciens</b>, et de la <b>Fédération des syndicats du Spectacle</b> pour former la <b>Fédération du Spectacle</b> adhérente à la CGT</i>
1919	Création de la CFTC. • 25 mars : loi sur les conventions collectives.
1920	Le congrès de Tours de la SFIO de décembre 1920 survient après l'échec électoral de 1919 (chambre "bleu horizon") et l'échec syndical des grandes grèves de 1920. Par ailleurs, les bolcheviques croient à la possibilité d'une révolution mondiale et recherchent la constitution d'une avant-garde révolutionnaire dans chaque pays (cf. les 21 conditions d'adhésion à la IIIe internationale, imposées par Lénine).  Les conditions d'une scission sont réunies : le congrès voit l'opposition entre une réaffirmation de la tradition socialiste française (démocratie interne et respect du suffrage universel), telle que l'avait établie Jaurès (discours de Blum) et une volonté révolutionnaire (adhésion à la IIIe internationale et acceptation du "modèle" bolchevique). Les trois-quarts des congressistes acceptent les 21 conditions. Ils quittent la SFIO pour créer le Parti communiste français (SFIC-PCF).  Cette fracture entre communistes et socialistes se retrouve sur le terrain syndical avec la scission entre la CGT (proche de la SFIO) et la CGT-U (dite "unitaire", liée au PCF).  • Le 8 janvier, inauguration du Conseil économique et social Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.

<b>1921</b>	Création du parti communiste Français
<b>1921-1935</b>	Tension entre (CGT et CGTU et hémorragie d'adhérents).
<b>1928</b>	Adhésion de la Fédération des fonctionnaires à la CGT.
<b>1936</b>	Congrès de Toulouse. Réunification de la CGT et de la CGTU sur fond de la montée du fascisme en Allemagne (Hitler à partir de 1933).
<b>1936</b>	Front populaire
<b>1936</b>	Loi sur les 40 heures sans diminution de salaire- loi sur les congés payés –loi sur les conventions collectives
<b>1937</b>	CGT 5 millions d'adhérents.
<b>1938</b>	Création d'une nouvelle revue « <i>SYNDICAT</i> » avec des orientations en faveur du pacifisme et de l'anticommunisme.
<b>1938</b>	Le Front populaire éclate avec le départ des radicaux.
<b>1938</b>	Congrès de Nantes (mise en évidence des trois courants qui traversent la CGT). Les militants de syndicats. Les ex-unitaires. Les centristes autour de JOUHAUX.
<b>1939</b>	Début de la Seconde Guerre mondiale le 3 septembre.
<b>1939</b>	Pacte germano-soviétique, (pacte Hitler-Staline) officiellement traité de non-agression entre l'Allemagne et l'Union soviétique, est un ensemble d'accords diplomatiques et militaires signés le 23 août 1939 à Moscou, par les ministres des Affaires étrangères allemand, Joachim von Ribbentrop, et soviétique, Viatcheslav Molotov. Pacte de non-agression. Les organisations syndicales CGT dirigées par des communistes qui soutiennent le Pacte sont exclues de la CGT.
<b>1940</b>	Le 19 janvier 1940 scission officielle. Suite à des exclusions prononcées contre des militants communistes, la centrale CGT cherche à coopérer avec le gouvernement et le patronat. René BELIN dirigeant de la tendance syndicat (à l'initiative d'activité fractionnelle au bureau confédéral) devient ministre du Travail du gouvernement de Vichy. Il annonce le 16 août la disparition des organisations de caractères interprofessionnels (patronal et salarial). Le 9 décembre 1940. Ce décret décide de la dissolution de la CGT – CFTC et de la CGPF.
<b>1941</b>	Charte du Travail issue de la volonté de revanche sur les réformes de 1935, condamné par les amis de JOUHAUX, mais ils maintiennent leur participation aux différents organismes du régime de Vichy

<b>1943</b>	<p>Le 17 avril 1943 accord du Perreux. Consécration de la fin de la scission de la CGT. L'un des effets de la réunification est de freiner le rapprochement avec la CFTC où l'anticommunisme est encore vif.</p> <p>La CGT et la CFTC participent à la constitution du conseil national de la Résistance (France) (CNR) qui a lieu le 27 mai.</p>
<b>1944</b>	<p>Le gouvernement provisoire rétabli dans leurs droits antérieurs les syndicats dissous en 1939.</p> <p>Publication le 15 mars du Programme du CNR (définissant les nationalisations, la Sécurité sociale et les comités d'entreprises) La CGC est fondée le 15 octobre</p>
<b>1944</b>	Naissance de la CGC (Confédération générale des cadres)
<b>1945</b>	<p>21 octobre Les premières élections après la guerre ont lieu avec l'élection d'une Assemblée. Trois partis l'ont emporté.</p> <p>Le Parti communiste qui devient le premier parti de France avec 26% des voix. La SFIO avec 23% et le MRP avec 24%. C'est une Assemblée de gauche Les radicaux, l'UDSR (10%) et la droite avec les modérés (15%). Cette Assemblée confirme le général de Gaulle dans ses fonctions : lien fort entre l'Assemblée et le gouvernement provisoire</p>
<b>1945</b>	Ordonnance portant sur la création de licence
<b>1947</b>	Les communistes sont évincés du gouvernement en raison de la solidarité avec les grévistes de chez Renault.
<b>1947</b>	La CGT revendique 5 454 000 membres.
<b>1947</b>	Création de l'AGIRC (régime de retraite complémentaire pour les cadres)
<b>1948</b>	<p>Création de la CGT-FO. Léon JOUHAUX avec l'aide de 4 membres du bureau confédéral est à l'origine de cette scission.</p> <p>La Fédération de l'éducation nationale (FEN) quitte la CGT et devient autonome.</p>
<b>1951</b>	La CGC crée la CIC (Confédération Internationale des Cadres), aux côtés des syndicats de l'encadrement allemands et italiens.
<b>1956</b>	Création du SNAM CGT (syndicat national des artistes musiciens) anti-statutaire puisque non prévu par les statuts de la confédération CGT
<b>1956</b>	Création de l'ADAMI
<b>1959</b>	Création de la SPEDIDAM société de perception des droits des artistes interprètes de la musique
<b>1959</b>	La CGC obtient un abattement de 20 % de l'impôt sur le revenu
<b>1962</b>	Création de la vignette, fiche d'identification sociale des artistes
<b>1964</b>	Création de la CFDT à partir de la CFTC.
<b>1966</b>	10 janvier 1966 accord d'unité CGT-CFDT.

<b>1966</b>	Grève générale des studios. C'est soldé par un grand succès
<b>1966</b>	La " présomption irréfragable de représentativité " est accordée à la CGC / La CGC crée l'APEC.
<b>1968</b>	Eclatement de l'accord (CFDT-CGT) ; La CFDT se rapproche de FO.
<b>1968</b>	Bouleversement de la société française. 24 mai 1968, création d'un comité de grève musiciens lors d'une assemblée générale au studio Davout
<b>1969</b>	Loi sur la présomption de salariat de l'Artiste
<b>1972</b>	Programme commun PS – PCF - MRG La CGT approuve le programme commun.
<b>1972</b>	Création de l'AFDAS (fond de formation professionnelle du spectacle) Premiers stages de Jazz en France
<b>1973</b>	Création de la CARBALAS caisse de retraite complémentaire pour les artistes du spectacle
<b>1976</b>	Refonte des statuts du SNAM et du SAMUP. Volonté d'une élection par secteur d'activité afin de retrouver au conseil syndical les représentants de tous les secteurs d'activités
<b>1977</b>	Rupture du programme commun. Charte des effectifs de la CGT.
<b>1979</b>	Création de la section encadrement aux conseils des Prud'hommes
<b>1980</b>	Création de la feuille de présence permettant d'identifier les artistes lors d'enregistrement sonore et audiovisuel (accord SNEPA/SNAM)
<b>1980-81</b>	La CGC devient la CFE-CGC
<b>1981</b>	Arrivée de la Gauche au pouvoir (PS – PCF – MRG). L'arrivée de la gauche au pouvoir n'a pas enrayé le processus d'affaiblissement du syndicalisme qui concerne toutes les organisations françaises.  Gouvernement de gauche : vote de la loi de nationalisation (cinq groupes industriels, 36 banques). Ordonnances réduisant le temps de travail à 39 heures, instituant la cinquième semaine de congés payés et ramenant l'âge de la retraite à 60 ans. Création des Comités d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (CHSCT).
<b>1985</b>	3 juillet : loi Lang introduit un droit à copie privée sonore et audiovisuelle et institue une rémunération lors d'utilisation publique des enregistrements phonographiques au bénéfice des artistes. Les cassettes vierges audio et vidéo se voient appliquer un barème au bénéfice des artistes, des auteurs et des producteurs. Les artistes et les Producteurs bénéficient d'une licence légale sur le TV, radios, lieux sonorisés, discothèques
<b>1989</b>	Création de la Confédération européenne des cadres (CEC) par la CFE-CGC
<b>1991</b>	Décret portant création de la filière culturelle dans la fonction territoriale en (1992 1600 titulaires professeurs de la musique, en 2001/Symphonies Automne 14000 titulaires)
<b>1993</b>	Le SNEP dénonce les accords SNAM/SNEP l'objectif étant de renégocier les droits de propriété intellectuelle

<b>1993</b>	La Fédération de l'éducation nationale (FEN) -qui appartenait à la CGT- prit son autonomie en 1948, avant de connaître elle-même une scission en 1993 qui vit naître la Fédération syndicale Unitaire (FSU)
<b>2000</b>	Création de l'Observatoire du stress et de l'Observatoire des la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) par la CFE-CGC
<b>2000</b>	Décret portant création du guichet unique (pour le paiement des cotisations sociales) concernant les intermittents du spectacle.
<b>2001</b>	CGT : 650000 adhérents CFDT : 830000 adhérents
<b>2001</b>	La CFE-CGC lance le " Baromètre cadres "
<b>2001</b>	18 juin 2001 - Congrès du SAMUP contesté par huit adhérents, griefs invoqués sans fondement
<b>2001</b>	Le PCF (parti communiste français) et la CGT mettent fin à un accord de 1947 qui impliquait que le secrétaire général de la CGT devait siéger au comité central du PCF, aujourd'hui « Conseil national du PCF »
<b>2002</b>	Janvier 2002, monnaie unique Européenne
<b>2002</b>	Année de trois congrès du SAMUP suite aux interventions en justice diligentées par la FNSAC CGT, le SNAM et les huit adhérents contre le SAMUP avec une ferme volonté de faire une OPA sur cette organisation syndicale
<b>2002</b>	La CFE-CGC obtient le Congé paternité et atteint d'excellents résultats aux élections prud'homales
<b>2002</b>	Procédure :
<b>2003</b>	L'action de la CFE-CGC aboutit à la possibilité pour les diplômés de l'enseignement supérieur de racheter des trimestres d'étude en vue de leur retraite / Naissance du Réseau Equilibre en faveur de l'égalité professionnelle/ Publication du 1er " Baromètre stress ",
<b>2003</b>	17/03/2003 - Le SAMUP devient ainsi indépendant. Le même jour, il adhère à A.I.C.E., union de syndicat (syndicat national des artistes interprètes, créateurs et enseignants de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts plastiques) Aucune trace de l'adhésion éventuelle au SNAM
<b>2003</b>	Création du SAMUP CNSMD de Paris et de Lyon
<b>2003</b>	AICE se transforme en Fédération Nationale SAMUP
<b>2003</b>	La fédération CGT revendique être représentative en affichant 10000 adhérents alors qu'elle en a moins de 5000 à jour de cotisation. Les secteurs comptent plus de 300 000 salariés « spectacle, audiovisuel, enregistrement »
<b>2003</b>	26/06/2003 - Nouveau protocole concernant les annexes 8 et 10 de l'UNEDIC, Les artistes subissent une déstabilisation de leur régime d'allocation chômage et un mouvement sans précédent perturbe les festivals d'été dont le plus prestigieux a dû annuler sa programmation, » Avignon » Anecdote : en 2002 les propriétaires des cafés terrasses chassaient les artistes qui distribuaient leur publicité aux consommateurs et retournement de situation : 2003 aucune recette lié au festival annulé et prise de conscience de ces propriétaires que l'artiste et générateurs de leur chiffre d'affaire annuel et cela sur le mois du festival. 2004, les artistes sont accueillis avec un grand soulagement de ces propriétaires et les terrasses sont accessible aux artistes distributeur de pub sans aucune difficulté.

<b>2003 2004</b>	Fin 2003 - Le GRISS se transforme en AUDIENS et en profite pour changer le mode d'élection du président, du bureau, du Conseil d'administration et de l'assemblée générale. Les cinq centrales syndicales CGT, CGT FO, CGC, CFDT, CFTC ont le contrôle absolu, ainsi les individus isolés sont exclus du mode d'élection. Le SAMUP présente une liste complète de candidat qui est refusée par ces syndicats
<b>2003 2004</b>	Mutation technologique de la diffusion. Toute la diffusion passera par Internet ce qui entraînera une véritable mutation et une volonté farouche des producteurs multinationaux de redevenir possesseur sans partage des droits des artistes. Le parti politique en place favorise la Spoliation des artistes par ces grands groupes.
<b>2004</b>	La CFE-CGC réussit à protéger les contrats collectifs en matière de prévoyance santé.
<b>2008</b>	30/06/2008 - Signature de la convention collective avec l'industrie phonographique dans laquelle la CGT a favorisée contre toute attente le transfert des droits de propriété intellectuelle des artistes de la musique aux producteurs sans contrepartie. Les artistes sont contraints de céder leurs droits aux producteurs sous peine de chantage au travail
<b>2008</b>	Août 2008 - Nouvelle loi sur la représentativité des organisations syndicales ; Véritable séisme dans ce secteur et certaines organisations sont appelées à disparaître. Les organisations syndicales ont comme nouvelle obligation d'être transparente comptablement
<b>2009</b>	L'ADAMI dont le bureau est à majorité CGT assigne la SPEDIDAM suite à la non application de l'accord transactionnel non appliqué par elle-même. De cet accord est née la société commune (SAI) des artistes interprètes qui permet uniquement le paiement des artistes sans rapprochement des 2 sociétés.
<b>2013</b>	<p>6 juin 2013 - Procédure de la CGT Contre SAMUP : depuis 2002</p> <p>Suite et FIN ! à la suite du pourvoi en cassation le 6 juin 2013 de la CGT et des 6 adhérents, ceux-ci se sont désistés par courrier du 7 octobre 2012 et la Cour de Cassation a pris acte de ce désistement. Le SAMUP, a suivi la même procédure.</p> <p>Concernant toutes ces procédures, l'objectif de la CGT était de faire considérer par voie de justice que le SAMUP et ses adhérents était adhérents inaliénables de la CGT, et ainsi que son patrimoine foncier était de ce fait propriété de la CGT et que le SAMUP ne pouvait pas prétendre à une représentativité seul.</p>

<p><b>2013</b></p>	<p>25 octobre 2013 - "Pourquoi ce jugement en date du 25 octobre 2013 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris est un échec total pour l'ADAMI ?</p> <p>Parce que l'ADAMI a choisi d'assigner la SPEDIDAM en décembre 2009, pour obtenir 70% des rémunérations des artistes interprètes dans le domaine sonore, s'appuyant sur le fait qu'elle représentait les artistes principaux.</p> <p>Parce que confrontée à ce contentieux visant à la priver de 40% de ses perceptions, la SPEDIDAM a répondu en remettant en cause les demandes de l'ADAMI et sa compétence exclusive pour représenter les principaux, puis à formé des demandes au titre de la copie privée audiovisuelle.</p> <p>Parce que le Tribunal a donné raison à la SPEDIDAM et constaté que n'existait aucun champ de compétence entre les sociétés depuis 2004. L'ADAMI ne peut continuer à prétendre qu'elle représente seule les principaux.</p> <p>Parce que le Tribunal a rejeté les demandes en paiement de l'ADAMI et sa demande de partage pour le futur, comme elle a rejeté les demandes reconventionnelles de la SPEDIDAM pour la copie privée audiovisuelle.</p> <p>Dire que "la sortie définitive du protocole de 2004" est un point positif est ridicule.</p> <p>Il fait juste apparaître qu'il n'existe plus aucun accord entre les parties. Il ne restait rien de l'accord de 2004 à part la SAI qui existe et que la SPEDIDAM n'accepte pas de dissoudre.</p> <p>Le Tribunal constate sur ce point :« Les relations entre l'ADAMI et la SPEDIDAM ne sont en conséquence plus régies par rien ». C'est un succès pour qui ?</p> <p>Au début de ce contentieux, l'ADAMI représentait les principaux et mettait la pression sur la SPEDIDAM pour obtenir plus de droits dans le sonore.</p> <p>Maintenant, elle ne peut plus prétendre à cette exclusivité, ces demandes ont été rejetées et aucune règle n'existe entre les deux sociétés.</p> <p>Elle a perdu beaucoup et n'a rien gagné. Sa stratégie est un échec total et coûteux (financièrement et politiquement).</p> <p>La SPEDIDAM a obtenu la disparition du champ de compétence entre les deux sociétés et n'a rien perdu."</p>
<p><b>2014</b></p>	<p>27 Février 2014 - Dépôt de la création de la Fédération des services publics SAMUP. Cette dénomination regroupe les personnels actifs et retraités Des services publics</p>
<p><b>2015</b></p>	<p>17 août 2015 LOI n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, le gouvernement sanctuarise les dispositions des annexes 8 et 10</p>
<p><b>2016</b></p>	<p>28 avril 2016 après que le gouvernement ait sanctuarisé les dispositions des annexes 8 et 10 dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, la négociation d'un projet d'accord professionnel, accord de branche du spectacle a été conclu le 28 avril 2016. Pour la première fois, un accord sur les annexes a été négocié dans le cadre professionnel.</p>
<p><b>2016</b></p>	<p>Le 17 octobre 2016 - accord SPEDIDAM – ADAMI pour un dialogue permanent entre nos organismes, pour une mise en commun de notre travail de répartition, pour l'émergence d'un ensemble destiné à gérer plus simplement, plus efficacement, les droits des artistes interprètes</p>
<p><b>2017</b></p>	<p>La CFDT pour la première fois est en tête des élections professionnelles tenues en 2016 devant la CGT, FO, la CFE-CGC, la CFTC, l'UNSA et Solidaires. Le poids relatif (retenu pour les seules organisations représentatives au niveau national est de 30,32 % pour la CFDT, 28,57 % pour la CGT, 17,93 % pour FO, 12,27 % pour la CFE-CGC et 10,91 % pour la CFTC</p>

<b>2017</b>	<p>10 novembre 2017 - MINISTÈRE DU TRAVAIL Arrêté du 10 novembre 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (no 3090)</p> <p>Plus de 30 000 salariés concernés dans cette branche</p> <p>Le Syndicat des artistes interprètes et enseignants de la musique, de la danse et des arts dramatiques (SAMUP) ;10,53%</p> <p>Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française</p> <p>Le Syndicat des artistes interprètes et enseignants de la musique, de la danse et des arts dramatiques (SAMUP) ;10,53%</p> <p>Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française. Fait le 10 novembre 2017.</p>
-------------	--